

**Réunion du
27 février 2024**

Le 16 janvier 2024 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de la commune d'Amailloux, s'est réuni en séance publique au lieu habituel de réunion de l'assemblée délibérante, sous la présidence de Madame Nathalie BRESCIA Maire, pour la tenue de la session ordinaire à la suite de la convocation adressée par Madame le Maire le 26 septembre 2023. Affichée le 20 février 2024

Présents : Mme Nathalie BRESCIA - Maire — Mr. Patrick LIAUD 1^{er} adjoint - Mme Delphine BOCHE 2^{ème} adjointe – Mr. Mickaël BRACONNIER 3^{ème} adjoint - Mme Sonia GARREAU 4^{ème} adjointe - Mme Diana FAUCHER - Mr. Jérôme MOTARD – Mme Noëlle DUREISSEIX-DESIMPEL –Mr. Christian VEILLON – Mme Anne MÉNARD - Mme Fabienne FAIVRE – Mr. Roland MOTARD- Mr. Sébastien BRILLANCEAU -

Absents : Mr. Nicolas BROSSARD - Mr. Jérôme SIMONNET

Pouvoir :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 15, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Delphine BOCHE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

CONSEIL MUNICIPAL

Prochaines réunions

Elles sont fixées les mardis 9 avril 2024, 21 mai 2024 et 2 juillet 2024, à 20 heures 30, à la mairie.

Approbation du procès-verbal du 16 janvier 2024.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à exprimer sur le fond ou la forme du procès-verbal de la réunion du 16 janvier 2024.

Aucun membre ayant manifesté un quelconque désaccord, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 08 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

CONTRATS - CONVENTIONS

OBJET :

Borne de téléconsultation médicale - Signature d'une convention de partenariat relative aux modalités de participation financière de chaque commune

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le projet d'installation d'une borne de téléconsultation médicale dans l'enceinte de l'EHPAD Saint Joseph 2, route de Parthenay sur la commune de Chiché, et, cela, en partenariat entre les communes d'Amailloux, Boismé, Chiché, Clessé et Saint Germain de Longue Chaume.

Il convient par la présente délibération de déterminer le niveau de participation financière de chaque commune.

La répartition des dépenses de fonctionnement (loyer, frais d'entretien de la télécabine), incombant au maître d'ouvrage, pourrait se faire selon un compte prorata (en fonction du nombre d'habitants de chaque commune) comme indiquée dans le tableau ci-après :

Collectivité	Taux de participation
CHICHÉ (1690 habitants)	33 %
BOISMÉ (1190 habitants)	24 %
CLESSÉ (960 habitants)	19 %
AMAILLOUX (820 habitants)	16 %
St GERMAIN DE LONGUE CHAUME (400 habitants)	8 %
TOTAL HABITANTS (5060)	100 %

Après avoir pris connaissance des termes de la convention de partenariat,

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de la convention de partenariat relative aux modalités de participation financière de chaque commune,

- **APPROUVE** le taux de participation de chaque commune, comme indiqué ci-dessus,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer ladite convention, ci-annexée, et tout autre document nécessaire pour mener à bien cette affaire.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 09 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

FINANCES**OBJET**

Rythmes scolaires :
Reversement à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine
du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires 2023 / 2024
Fonds d'amorçage.

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013,

Considérant que la communauté de communes Parthenay-Gâtine a pris la décision par délibérations du 13 mars 2014 d'harmoniser sur son territoire la compétence des affaires scolaires,

Madame le Maire propose aux membres de l'assemblée de reverser à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine toutes les sommes qui seront perçues par la commune d'Amailloux au titre du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires, fonds d'amorçage (acomptes et solde) de l'année scolaire 2023 / 2024.

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTE** le reversement des acomptes et solde du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires à la communauté de communes de Parthenay-Gâtine,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 10 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

Monsieur Patrick LIAUD 1^{er} Adjoint, étant concerné par l'affaire, se retire de la salle des délibérations.

ACQUISITIONS FONCIÈRES

OBJET

Achat de terrains La Touche Sud

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée la délibération n° D 42 – 06/09/2022 du 6 septembre 2022 approuvant l'acquisition de terrains à Monsieur Jean GUILLEUX, d'une contenance totale de 9 ha 05 ares 07 ca, au prix de 90 000 €, hors frais notariés.

En raison du décès de Monsieur Jean GUILLEUX, cet achat n'a pu se réaliser. Elle expose qu'aujourd'hui, la succession est terminée. Il convient donc de se positionner à nouveau sur l'acquisition de ces mêmes parcelles rurales en nature de terre, pré, futaie et peupleraie avec hangars, dépendances, un étang et une mare, dont le détail figure ci-après :

<u>Section</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit</u>	<u>Surface</u>
AB	22	La Touche Sud	00 ha 95 a 00 ca
AB	23	La Touche Sud	01 ha 30 a 08 ca
AB	24	La Touche Sud	00 ha 22 a 52 ca
AB	25	La Touche Sud	04 ha 29 a 63 ca
AB	58	12 IMP ST JEAN	00 ha 24 a 93 ca
AB	71	La Touche Sud	01 ha 13 a 33 ca
C	1086	La Touche Sud	00 ha 89 a 58 ca

Totale surface : 09 ha 05 a 07 ca

Sur la parcelle cadastrée section AB numéro 25 se trouvent un étang d'une contenance de 1 ha 22 a 37 ca et une mare de 00 ha 40 a 79 ca.

Sur la parcelle cadastrée section AB numéro 23 y est construit un hangar.

Cette acquisition des terrains serait une opportunité pour les futurs projets communaux en matière d'aménagement touristique. Quant au hangar qui se trouve sur la parcelle cadastrée section AB n° 23, il serait être utilisé pour ranger tout le gros matériel de voirie.

Les vendeurs ci-après requièrent Maître Adélaïde JEANNEAU Notaire Associé, de la Société Civile Professionnelle « Mike FOUET – Adélaïde JEANNEAU Notaire de Gâtine » titulaire d'un office notarial à PARTHENAY (Deux-Sèvres) 26 à 32 boulevard des Sires de Parthenay l'Archevêque, d'établir la vente à intervenir du bien ci-dessus au prix de 90 000,00 €, hors frais notariés.

Madame Rolande Marie Nancy GUILLEUX, retraitée, épouse de Monsieur André Maurice Marcel MIGEON, demeurant à PARTHENAY (79200) 83 avenue du Général de Gaulle.
Née à LA CHAPELLE-BERTRAND (79200) le 27 septembre 1932.
Mariée à la mairie de PARTHENAY (79200) le 6 août 1955 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Paulette GUILLEUX, retraitée, demeurant à PARTHENAY (79200) 15 rue de la Juiverie.

Née à LA CHAPELLE-BERTRAND (79200), le 26 mars 1938.
Veuve de Monsieur André Jean DAVAL et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Jacqueline GUILLEUX, retraitée, demeurant à CHATILLON-SUR-THOUET (79200) 12 route de Bressuire.
Née à SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79450), le 15 janvier 1943.
Veuve de Monsieur Robert Claude Joseph Albert PAILLAT et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Raymond Lucien GUERIN, retraité, époux de Madame Anne-Marie Monique Renée GAILLARD, demeurant à LA CHAPELLE-BERTRAND (79200) 9 lieu-dit Les Versennes.
Né à SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79450) le 19 décembre 1940.
Marié à la mairie de LA CHAPELLE-BERTRAND (79200) le 17 décembre 1959 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Mauricette Rolande Micheline GUERIN, retraitée, demeurant à PARTHENAY (79200) 24 rue du noyer.
Née à SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79450), le 14 mars 1946.
Veuve de Monsieur Christian Maurice PILLOY et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur André Marcel Fernand GUERIN, retraité, époux de Madame Pierrette Marie Angèle PETREAU, demeurant à MAISONNEUVE (86170) 11 rue de la Valaille.
Né à VIENNAY (79200) le 13 mai 1942.
Marié à la mairie de MASSOGNES (86170) le 27 août 1966 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Gérard Michel Jacky GUERIN, retraité, époux de Madame Brigitte Monique BEAULIEU, demeurant à AYRON (86190) 18 rue de la Gare.
Né à MAISONNEUVE (86170) le 4 janvier 1956.
Marié à la mairie de VOUILLE (86190) le 28 septembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité Française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Bruno Gérard GUERIN, gérant, époux de Madame Anne Andrée Louise COGNEAU, demeurant à SAINT-SYMPHORIEN (79270) 13 rue de l'Ane Cuit.
Né à MELLE (79500) le 10 janvier 1967.
Marié à la mairie de SAINT-LEGER-DE-LA-MARTINIÈRE (79500) le 21 septembre 1991 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Nathalie Jackie GUERIN, secrétaire comptable, épouse de Monsieur Bruno Christophe Marcel LEGERON, demeurant à FRANCOIS (79260) 19 chemin de Bel Air.
Née à NIORT (79000) le 22 mars 1968.
Mariée à la mairie de NIORT (79000) le 20 août 1988 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Monique Marie Henriette OLIVIER, retraitée, demeurant à LA ROCHELLE (17000) 7 rue Paul-Emile Victor.
Née à SAINT-AUBIN-LE-CLOUD (79450) le 6 juin 1952.
Divorcée de Monsieur James Lucien Paul DESSERTY suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NIORT (79000) le 28 février 2002, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Monique Madeleine Clotilde PIED, retraitée, demeurant à NIORT (79000) 7 rue Véronèse.
Née à AZAY-SUR-THOUET (79130), le 12 décembre 1950.
Veuve de Monsieur Rémi Jean Claude Joseph MARIA et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Madame Nicole Josette Marie PIED, retraitée, demeurant à NIORT (79000) 68 rue de Romagné.
Née à AZAY-SUR-THOUET (79130) le 10 mai 1953.
Divorcée de Monsieur Rémy Charles BREMAUD suivant jugement rendu par le tribunal judiciaire de NIORT (79000) le 12 janvier 1998, et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Michel Pierre Camille PIED, agriculteur, demeurant à AZAY-SUR-THOUET (79130) lieu-dit La Guérinière.
Né à AZAY-SUR-THOUET (79130) le 24 février 1962.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Patrice Pierre Roger GUILLEUX, mécanicien, époux de Madame Michelle Marthe Léone AILLEAUME, demeurant à CHATILLON-SUR-THOUET (79200) 10 lieu-dit Les Petites Rivières.

Né à PARTHENAY (79200) le 24 février 1963.

Marié à la mairie de CHATILLON-SUR-THOUET (79200) le 9 juillet 2011 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Sophie Anne GUILLEUX, enseignante, demeurant à LAGEON (79200) lieu-dit Le Bas Mazière.

Née à PARTHENAY (79200) le 4 février 1972.

Célibataire.

Ayant conclu avec Monsieur Joël Jacques Patrick ROY un pacte civil de solidarité sous le régime de la séparation de biens, le 20 janvier 2003, enregistré à la mairie de PARTHENAY le 20 janvier 2003.

Contrat non modifié depuis lors.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Patrick Bernard Michel LIAUD, contrôleur, époux de Madame Sophie Monique DINAIS, demeurant à AMAILLOUX (79350) 9 rue de l'Etang.

Né à PARTHENAY (79200) le 28 mai 1963.

Marié à la mairie de MAULAIS (79100) le 29 août 1992 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Antoine François Michel GUILLEUX, ingénieur libéral, demeurant à PARTHENAY (79200) 7 place de la Liberté.

Né à PARTHENAY (79200) le 25 juin 1964.

Célibataire.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

Résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Nathalie Marie Madeleine GUILLEUX, comptable, épouse de Monsieur Patrice Claude Christian GAUTHIER, demeurant à BOISME (79300) 6 lieu-dit La Franière.

Née à PARTHENAY (79200) le 27 juillet 1965.

Mariée à la mairie de CHATILLON-SUR-THOUET (79200) le 7 juillet 1990 sous le régime de la participation aux acquêts, tel qu'il est défini par les articles 1569 et suivants du Code civil, en vertu du contrat de mariage reçu par Maître Rémi BLONDEAU, notaire à BRESSUIRE (79300), le 3 juillet 1990.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Christophe Henri Maurice GUILLEUX, agent de maintenance, demeurant à NANTES (44000) 20 Bis rue Anatole Le Braz.

Né à PARTHENAY (79200) le 28 septembre 1966.

Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Philippe Patrick Robert GUILLEUX, technicien en téléphonie, demeurant à PARTHENAY (79200) 26 rue de la Faïencerie.
Né à PARTHENAY (79200) le 25 mars 1969.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Thierry Antoine Claude GUILLEUX, consultant informatique, demeurant à QUEBEC QC, G1X4J8 (CANADA) 3788 rue Destor apt 304.
Né à CHATEAUROUX (36000) le 11 avril 1976.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Non résident au sens de la réglementation fiscale.

Madame Claire Nathalie Jeanine GUILLEUX, agent technique, demeurant à LAVOUX (86800) 2 rue de l'Eglise.
Née à CHATEAUROUX (36000) le 11 avril 1976.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Eric Laurent LEROUGE, chauffeur/livreur, demeurant à PARTHENAY (79200) 50 avenue Victor Hugo.
Né à PARTHENAY (79200) le 11 janvier 1967.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Loïc Pascal Yves OLIVIER, sans profession, demeurant à SAUMUR (49400) 12 rue Jean Ackerman.
Né à SAUMUR (49400) le 28 avril 1975.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Pierre Michel Alexandre OLIVIER, vendeur, demeurant à MONTAUBAN (82000) 1 rue Jean Speckel Appartement A4.
Né à GRASSE (06130) le 18 janvier 2002.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Monsieur Laurel Louis Arthur OLIVIER, étudiant, demeurant à MONTAUBAN (82000) 1 rue Jean Speckel Appartement A4.
Né à MONTAUBAN (82000) le 11 août 2005.
Célibataire.
Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résident au sens de la réglementation fiscale.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'acquisition des terrains désignés ci-dessus,

- **FIXE** le prix d'achat à 90 000 €, hors frais notariés, détaillé comme suit :
 - 30 000 € pour le hangar construit sur la parcelle cadastrée section AB parcelle numéro 23,
 - 13 000 € pour la parcelle cadastrée section AB parcelle numéro 23, qui figurera à l'actif de la commune en terrain bâti,
 - 47000 € pour les autres parcelles qui figureront à l'actif de la commune en terrains nus.

- **AUTORISE** Madame Le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à l'exception de Mr Patrick LIAUD 1^{er} Adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier,

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits au budget principal de l'année 2024.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 11 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

SERVICES PUBLICS

OBJET

Renouvellement du contrat d'entretien de l'éclairage public

Le contrat IRIS, signé le 30 octobre 2019, conclu pour 4 ans est arrivé à son terme.

Madame le Maire soumet au conseil municipal, un projet de contrat de maintenance de l'éclairage public établi par SEOLIS, pour 4 ans.

La maintenance assurée dans le cadre du contrat se décompose comme suit :

IRIS PERFORMANCE ET SÉCURITÉ,

Mise à niveau sécuritaire :

IRIS ENTRETIEN & MAINTENANCE

Entretien initial : option en fonction de la stratégie de renouvellement retenue par la commune
1^{ère} année : 4 289,98 € HT

Visite annuelle : 2^e, 3^e et 4^e année 2 822,29 € HT/ année,

IRIS DÉPANNAGE

Forfait annuel pour astreinte et mise à disposition LumIRIS : 200 € HT / an,
Forfait dépannage sur la base d'un bordereau de prix.

IRIS ÉTUDES ET TRAVAUX

Prestation travaux sur devis : étude simplifiée : gratuit
Etude détaillée 800 € ou 1 500 € selon le nombre de PL
(remboursés si travaux),

AUTRES PRESTATIONS

Location d'illuminations, Gestion de l'éclairage d'installations sportives, réalisation du plan lumière, gestion de l'éclairage de mise en valeur du patrimoine, gestion de l'éclairage intelligent.

Inventaire de l'éclairage public :

Luminaires source : 29

Luminaires LED : 109
138

Monsieur Roland MOTARD Conseiller municipal, Président du SIEDS ne participe pas au vote.

Le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance de l'offre et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **RETIENT** pour la 1^{ère} année l'entretien initial pour un montant de 4 289,98 € HT – 5 147,98 € TTC, puis une visite périodique la 3^e année pour un montant de 2 822,29 € HT – 3 386,75 € TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer le contrat avec SEOLIS et tout autre pièce se rapportant à ce dossier.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 12 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

MARCHÉS PUBLICS

OBJET

Construction d'un pôle multi activités
Attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

Par délibération en date du 14 novembre 2023, le conseil municipal avait autorisé Madame le Maire à lancer la consultation des maîtres d'œuvre sur la base d'un concours.

Après avis du jury réuni le 7 novembre 2023, trois candidats ont été admis à concourir par le pouvoir adjudicateur.

Il s'agit de :

C + M Architectes de JONZAC (17),
VICTOR Architectes de NIORT (79),
STE Architecture LUC COGNYS de PARTHENAY (79).

Une prime sera allouée par le maître d'ouvrage aux trois participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours.

Conformément aux dispositions de l'article R2172-5 du Code de la Commande publique (CCP), le montant de la prime, pour chaque groupement ayant remis une offre, est fixée à 5 000 € H.T.

La rémunération du contrat de maîtrise d'œuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat. Le concurrent retenu percevra cette somme à titre d'avance ; laquelle sera déduite du montant de l'élément de mission « esquisse » à lui régler dans le cadre de son marché.

Les candidats auxquels le représentant du Pouvoir adjudicateur notifiera le rejet de leur offre et la décision prise quant à l'attribution à leur bénéfice de la prime considérée, se verront attribuer la prime correspondante sur présentation d'une facture.

Le 26 février 2024, le jury a examiné les offres reçues et propose le classement suivant :

1. C+M Architectes de Jonzac (17),
2. VICTOR Architectes de Niort (79),
3. STE Architecture Luc COGNYS de Parthenay (79)

Au vu des propositions du jury, Madame le Maire propose de retenir C+M Architectes de JONZAC (17) dont le montant des honoraires se décompose comme suit :

Eléments de mission	Montant HT	Montant TTC
Mission de base	105 600,00 €	126 720,00 €
Mission complémentaire Etudes approvisionnement énergétique (EAE)	3 000,00 €	3 600,00 €
Mission complémentaire Dossier loi sur l'eau (DLE)	7 080,00 €	8 496,00 €
Variante obligatoire QUANT	4 200,00 €	5 040,00 €
EXE partielle	15 600,00 €	1 8720,00 €
OPC	10 800,00 €	12 960,00 €

Taux de rémunération : 8,80 % du coût prévisionnel des travaux estimé à 1 200 000,00 € HT.

Ce choix s'appuie sur les qualités architecturale, technique et environnementale du bâtiment.

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE :

- **D'Attribuer** le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du pôle multi-activités à C+M Architectes de JONZAC (17) aux conditions financières visées ci-dessus,

- **D'Attribuer** à chaque équipe ayant remis des prestations une prime de 5 000,00 € HT – 6 000,00 € TTC,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjointes, à signer ce marché de maîtrise d'œuvre,

-**AUTORISE** Madame le Maire à lancer en temps utile les consultations pour le marché de travaux, l'assurance dommages-ouvrage et les différents services liés à la réalisation de l'opération de construction, signer toutes les pièces correspondantes,

-**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter les éventuelles subventions auprès des organismes concernés.

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits aux budgets municipaux successifs.

VOIRIE

Travaux de sécurisation entrée ouest du Bourg **(Grande Rue RD-46)** **Programmation des travaux**

Par délibération en date du 16 janvier 2024, le conseil municipal avait retenu la Société 2LM de LA HAIE FOUASSIERE (44) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de sécurisation à l'entrée ouest du bourg (Grande Rue-RD-46).

Avant d'entreprendre toute démarche, le concessionnaire du réseau d'eau potable, à savoir le Syndicat d'Eau du Val du Thouet (SEVT) de THOUARS (79) a été consulté pour l'informer de ces travaux dans l'éventualité de reprise de canalisations sur cette portion de voirie.

Un long silence s'est installé du côté du SEVT. C'est après une relance de Madame le Maire que le syndicat fait savoir qu'il envisage de procéder à une reprise de canalisation en ce lieu. Cependant, la totalité des travaux ne pourront être réalisés au cours de l'année 2024, en raison d'une capacité financière insuffisante. Le SEVT envisage donc de décomposer ces travaux en 2 tranches :

- Tranche 1 : entre la mairie et la Rue du Bas Château, (septembre octobre 2024)

- Tranche 2 : entre la Rue du Bas Château et le carrefour « Route de Clessé/ Grande Rue. (février mars 2025).

Selon le SEVT, une conduite d'eau a une durée de vie de 50 ans. Celle en place en a 70.

En raison du calendrier des prévisions de réalisation des travaux établi par le SEVT, Mme Le Maire présente au conseil municipal les alternatives suivantes :

1 - Abandon du projet jusqu'à la fin du mandat,

2 - Réalisation des travaux en 2 tranches, 1 tranche ferme en 2024, 1 tranche conditionnelle en 2025. Ce calendrier présente des inconvénients, notamment pour le dépôt des dossiers de demande de subvention. Sont aussi à prendre en considération d'éventuels aléas de chantier, fin des travaux repoussée, reprise de voirie par le SEVT...

3 - Faire fi des travaux du SEVT,

4 – Attendre le parfait achèvement du chantier du SEVT, à savoir fin du 1^{er} semestre 2025.

Le conseil municipal après discussion :

OPTÉ pour la 4^è proposition, à savoir commencer les travaux dès le parfait achèvement des deux tranches du SEVT, soit un début de travaux à compter du 2^è semestre 2025.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° D 13 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

VOIRIE**OBJET****Travaux de sécurisation entrée ouest du Bourg****(Grande Rue RD-46)****Choix des entreprises pour des prestations complémentaires****(Passage caméra, essai de déflexion recherche amiante)**

Dans le cadre du projet relatif à l'aménagement de sécurité à l'entrée ouest du Bourg Grande Rue RD-46, Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une consultation a été faite auprès d'entreprises pour un passage caméra avec hydrocurage, un essai de déflexion et une recherche d'amiante et HAP. Elle présente les devis reçus.

Passage caméra avec hydrocurage		
Entreprise	Montant HT	Montant TTC
GIRAUD Environnement FONTENAY-LE-COMTE (85)	1 953,00 €	2 343,60 €
AVSP SARP Sud-Ouest NEUVILLE DU POITOU (86)	4 365,00 €	5 238,00 €
BODIN Assainissement FONTENAY-LE-COMTE (85)	4 878,50 €	5 854,20 €
PASQUIER LES HERBIERS (85) LA ROCHE/YON (85)	8 130,00 €	9 756,00 €

Essai de déflexion		
Entreprise	Montant HT	Montant TTC
LMR (Laboratoire Routes et matériaux SARL) FRANÇOIS (79)	1 056,50 €	1 267,80 €
ALIOS CANÉJAN (33)	1 255,00 €	1 506,00 €

Recherche Amiante et HAP		
Entreprise	Montant HT	Montant TTC
ALIOS CANÉJAN (33)	2 540,00 €	3 048,00 €

Le conseil municipal :

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les prestations de passage de caméra avec hydrocurage, d'essai de déflexion et de recherche d'amiante et HAP,

- **RETIENT** les entreprises :

Giraud Environnement de FONTENAY-LE-COMTE (85) pour le passage caméra avec hydrocurage dont la proposition de prix s'élève à 1 953,00 € HT – 2 343,60 € TTC,

ALIOS de CANÉJAN (33) pour l'essai de déflexion dont la proposition de prix s'élève à 1 255,00 € HT – 1 506,00 € TTC,

ALIOS de CANÉJAN (33) pour la recherche d'amiante et HAP dont la proposition de prix s'élève à 2 540,00 € HT – 3 048,00 € TTC,

- **DEMANDE** à Madame le Maire de se rapprocher de l'entreprise ALIOS, afin de lui proposer de faire un effort sur ses propositions de prix relatives à l'essai de déflexion et à la recherche d'amiante et HAP en raison de l'attribution des deux prestations,

- **DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la dépense seront inscrits au budget principal,

- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des Adjoint, à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien ce dossier.

COMMUNE D'AMAILLOUX

Tél : 05.49.95.58.24

Site : <https://amailloux.fr>

Mail : mairie-amailloux@cc-parthenay.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° D 14 –27/02/2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

CONTENTIEUX

OBJET

Restaurant la Fleur de Sel **Mise en liquidation judiciaire** **Recours à un cabinet d'avocat.**

Dans le cadre de la mise en liquidation judiciaire du restaurant « la Fleur de Sel », Madame le Maire a chargé le cabinet d'avocats DROUINEAU 1927 de POITIERS (Vienne), représenté par Maître Thomas DROUINEAU, d'une mission de conseil et de rédaction au soutien des intérêts de la commune dans cette affaire.

A ce titre, une convention d'honoraires, dont Madame le Maire donne lecture, doit être signée entre les parties.

Le conseil municipal :

Après avoir pris connaissance des termes de la convention et en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les termes de la convention d'honoraires,
- **DÉCIDE** de confier la défense des intérêts de la commune, dans cette affaire, à Maître Thomas DROUINEAU,
- **AUTORISE** Madame le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement l'un des adjoints, à signer la convention d'honoraires avec Maître Thomas DROUINEAU.

Délibérations n° 8 à 14.

Toutes les matières à soumettre à la délibération étant épuisées, le procès-verbal est alors clos les jour, mois, an que dessus.

La séance a été levée à 22 heures 30.

Au registre ont signé,

Mme. Nathalie BRESCIA
Maire,

Mme Delphine BOCHE
Secrétaire de séance,